



Plainte toujours en attente de traitement

Par val9

Bonjour,

J'ai porté plainte en par courrier au procureur de la république en octobre 2021 pour escroquerie puis en mars 2022 sur internet via le service du Gouvernement THESEE.

Le procureur a bien pris ma plainte en compte et lui a attribué un numéro d'enregistrement, il l'a ensuite envoyé au commissariat où je réside qui à son tour l'a envoyé au commissariat où habitent les escroqueurs.

Il a fallu que je fasse les recherches moi-même car ma plainte était parait-il perdue ! j'ai donc demandé au 1^{er} commissariat de ma commune de renvoyer ma plainte au second, toujours est-il que le deuxième commissariat m'a indiqué l'avoir reçu en mai 2024 et lui avoir donné un numéro en juillet 2024, depuis rien, je les relance et ils me disent ne pas avoir "que" mon dossier, je précise à toutes fins utiles qu'il s'agit d'une très grosse somme (bien plus que 5 ou 10.000,00 euros)

Je ne sais plus quoi faire et surtout j'ai l'a fâcheuse impression qu'ils se moquent pas mal de mon dossier (sous entendu tu n'avais qu'à pas te faire avoir, bien sûr il ne s'agit que d'un ressenti !)

On m'a dit qu'il n'était pas nécessaire pour le moment de faire appel à un avocat que cela ne servirait à rien.

Que puis-je faire afin que mon dossier soit enfin pris en compte, je ne voudrais pas que le délai soit ainsi dépassé et que les escroqueurs s'en sortent impunément.

Vous remerciant pour votre réponse

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

A part prendre un avocat ... quoi dire ?

Par val9

Le problème c'est que temps que la brigade financière n'a pas convoqué les contrevenants et fait un retour au procureur, on m'a dit qu'un avocat ne servirait à rien du tout

Par yapasdequoi

"on" n'est probablement pas avocat ...

Par val9

Tout à fait vrai, mais j'aimerais autant prendre un avocat si c'est vraiment nécessaire car si il n'a pas accès au dossier car les convocations ne sont toujours pas faites j'avoue que ça m'embêterait, est-ce qu'un avocat pourra vraiment faire en sorte que la police agisse plus rapidement t ?

Par yapasdequoi

Non pas forcément, mais il vous informera mieux de l'avancement, et vous évitera de perdre du temps sur de fausses pistes...

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous pouvez déposer plainte avec constitution de partie civile directement auprès du juge d'instruction.
Vous pouvez aussi prendre vous-même en main votre affaire sur le seul terrain civil si vous avez suffisamment de preuves de l'escroquerie.

Quand plusieurs dizaines de milliers d'euros sont en jeu, il ne faut pas lésiner : consulter un avocat.
Un avocat sera toujours pris plus au sérieux qu'un simple particulier. L'affaire n'avancera peut-être pas plus vite mais au moins vous saurez mieux pourquoi.

Par val9

Je ne pense pas avoir de fausses pistes. Je sais que ma plainte a été acceptée par le procureur, je sais que l'organisme THESEE a trouvé les contrevenants et que le procureur en a été informé, je sais que le procureur a transmis ma plainte au commissariat de ma commune qui la a son tour transmis à la commune où résident les contrevenants il ne reste plus qu'à les convoquer afin de les mettre devant les faits et les preuves et c'est justement là que ça bloque, le commissariat ou demeure les contrevenants me dit qu'il y a beaucoup de dossiers que les traitements sont longs alors même qu'ils ont toutes les infos et qu'ils ont mon dossier depuis mai 2024. Donc je n'ai pas de manque d'information j'ai un manque de prise en charge du commissariat, je veux juste qu'ils finissent par s'occuper de mon dossier plus d'un an alors qu'ils ont tous les éléments est tout de même extrêmement long même si je ne suis pas la seule plainte !

Par yapasdequoi

1 an c'est très court pour une telle affaire.
Certaines enquêtes mettent 10 ans.
Et je viens d'en voir une qui dure depuis 40 ans.
Si l'enjeu est important, prenez même plusieurs avocats : un au civil et un au pénal ne serait pas du luxe.

Par val9

1 an me paraît long quand on a tous les éléments les noms et adresses des contrevenants, merci à tout le monde pour toutes ces informations qui me sont très utiles.

Par Isadore

Bonjour,

1 an me paraît long quand on a tous les éléments les noms et adresses des contrevenants
Beaucoup de commissariats et tous les tribunaux manquent cruellement de personnel pour traiter les dossiers. Ils doivent prioriser les affaires, et celles qui ne mettent pas en jeu la sécurité des personnes descendent dans la pile.

Quand le commissariat en question a reçu votre dossier, il en avait d'autres du même genre qui attendaient depuis deux ou trois ans et qui sont donc prioritaires.

Il y a des endroits où même les affaires de violence mettent des mois à être traitées.

Malheureusement, à moins de saisir vous-même la justice avec un avocat il va falloir patienter.

Par val9

Je comprends tout à fait, je ne suis malheureusement pas la seule à avoir des ennuis de ce type et comme vous le dites, il y a bien plus grave notamment lorsqu'il y a atteinte à la personne.
Ce qui m'effraie surtout c'est que depuis le temps les contrevenants ont largement le temps de déménager, donc quand je vois le temps que ça met avec leurs adresses je n'ose pas imaginer ce que ça sera s'ils ne demeurent plus dans ce département !

Merci encore à tous pour votre aide précieuse.